



FORMATION EN PRÉSENTIEL

ACTUALITE SOCIALE - LOI MACRON

OBJECTIF

Présenter et décrypter de manière opérationnelle les 5 ordonnances Macron sur la réforme du Code du Travail

COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

- Sécuriser vos pratiques RH

PUBLIC CONCERNÉ

Personnel des Services RH - DAF- RRH - Chef d'entreprises ou d'Etablissement

PRÉ-REQUIS

- Toute personne confrontée à l'application du droit du travail et à la gestion des ressources humaines dans ses activités professionnelles.

Tarif

NOUS CONSULTER

Réf.

PRO-000020

Contact

05 34 28 19 01
valerie.levade@srhsud.fr
www.srhsud.fr



Niveau

Niveau V



Modalité

Présentiel



Effectif par session

1 mini > 10 maxi



Durée

7 heures / 1 jours

PROGRAMME

Fusion des Institutions Représentatives du Personnel

Le Conseil Social et Economique - Les modalités de mise en œuvre de la nouvelle instance - Le Conseil d'Entreprise - La limitation des mandats successifs - Les expertises

Une réforme profonde de la négociation collective

Renforcer le rôle de la négociation collective au sein des entreprises- Nouveaux thèmes dérogatoires- Référendum à l'initiative de l'employeur - Force obligatoire de l'accord d'entreprise sur le contrat de travail ...

Nouvelles règles de négociation dans les TPE et les PME

Négociation dans les TPE de moins de 11 salariés - Négociation dans les PME de 11 salariés à 20 salariés - Négociation dans les PME de 20 salariés à 50 salariés

La rupture du contrat de travail

Le délai de contestation en cas de rupture du contrat de travail - Sécuriser les effets du licenciement - Le barème impératif d'indemnité de dommages et intérêts - La modulation des dommages et intérêts - Les indemnités de licenciement - Le formulaire type de licenciement - Les vices de forme ne l'emporteront plus sur la forme - Les licenciements nuls avec pluralité de motifs - Le licenciement pour motif spécifique - Les licenciements économiques - La rupture conventionnelle collective

Le nouveau régime du télétravail

Le télétravail et le travail à distance - Les modalités de mise en œuvre - La prise en charge des coûts - Télétravail et accident du travail

Nouvelles dispositions concernant l'inaptitude médicale

La révision du régime d'inaptitude - La réforme du compte pénibilité - La réforme du compte pénibilité - Le maintien de 6 facteurs de



risque - La sortie de 4 facteurs de risque - Le changement de logique pour ces 4 facteurs - Le compte professionnel de prévention -
Le nouveau mode de financement

Autres mesures

Formation économique et sociale - Le travail du dimanche - Le prélèvement à la source

LES PLUS

Un support remis aux apprenants à la fois théorique et pratique, présentant les règles légales applicables et leur évolution.

INTERVENANT(S)

Olivier NAVARRO

ÉVALUATION

L'action de formation ne donne pas lieu à
une évaluation des acquis

ATTRIBUTION FINALE

Attestation de formation